



## Signature d'un accord et après ?

Un nouvel accord a été signé le 15 janvier dernier par les 3 délégués centraux des organisations syndicales FO, CFDT et CFE-CGC.

Force Ouvrière est satisfaite que cette avancée sociale soit porteuse d'un message fort pour les salariés et pour les directions de GRDF. Au-delà de cet accord, c'est d'abord l'engagement des Organisations Syndicales qui se traduit par une négociation qui s'est réalisée dans une cohésion syndicale partagée, commune et solidaire autour d'un unique enjeu : le progrès social.

L'accord en chiffres clés, c'est **1,9 %** de progression globale obtenue pour 2019, soit :

-  1 % pour les avancements aux choix
-  0,9 % englobant les promotions ADP et la mobilité

	EXECUTION	MAITRISE	CADRE
Avant négociation	33%	33%	46%
Après négociation	35%	35%	48%

### L'accord est signé. Et après ?

La direction de GRDF a qualifié « d'ambitieux » cet accord qui « s'inscrit dans l'exercice du dialogue social de qualité que GRDF veut continuer à développer avec les organisations syndicales dans son nouveau projet d'entreprise ». Cette négociation autour des mesures salariales est certes une avancée sociale que Force Ouvrière salue. Tous et à tous les niveaux au sein de notre entreprise vont en bénéficier.

Il reste à faire la démonstration concrète et sur le long terme de l'ambition de la Direction de GRDF en matière de dialogue social autour des enjeux actuels et à venir. Aujourd'hui, les Instances de Représentativité du Personnel sont boycottées par toutes les Organisations Syndicales en réaction à ce même dialogue social dont nous déplorons à ce stade la dégradation.

**Enfin et après la signature de cet accord sur les mesures salariales, c'est la valeur travail que nous allons réhabiliter, défendre et porter auprès de la Direction pour que chacun soit reconnu et rétribué pour son engagement, à tous les niveaux, et sans discrimination de collègue et d'entité. De nombreux chantiers nous attendent.**

**AGIR, NE PAS SUBIR**